

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue le 19 décembre 2018 à 19h00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Sont absentes : la conseillère Marie-Josée Leroux et la conseillère Francine Carignan.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h00.

2018.12.260

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 1.2 pour une demande de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018
 - 1.2 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
 2. Ajustement salarial, selon la structure salariale 2014-2017
 3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
 4. Résolution pour fixer les taux d'intérêt et de pénalité pour l'année 2019
 5. Résolution pour fixer le taux de la taxe foncière pour 2019
 6. Adoption du règlement 204-2018 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
 7. Résolution pour fixer le tarif de la taxe des matières résiduelles pour 2019
 8. Adoption des prévisions budgétaires 2019
- Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2018.12.261

1.2 SECURITE CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – VOLET 1

ATTENDU QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai

2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

Appuyé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lantier présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité de Lantier autorise Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.262 2. AJUSTEMENT SALARIAL, SELON LA STRUCTURE SALARIALE 2014-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'effectuer les ajustements salariaux selon la structure salariale 2014-2017 de Dubé, Services-conseils et de procéder à une augmentation de 2.2 % pour l'échelle des salaires à compter du 1er janvier 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.263 3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que pour d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.264 4. RÉSOLUTION POUR FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que pour tout retard, un taux d'intérêt de 7 %, plus un taux de pénalité de 0.5 % par mois (maximum de 5 % par année), pour un total de 12 % maximum pour l'année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.265 5. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2019

ATTENDU QUE le taux de taxation est de 0.75¢ du 100\$ d'évaluation en 2018;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de fixer le taux de la taxe foncière au même taux que l'année 2018 soit à 0.75¢ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.266 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 204-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 204-2018 abrogeant le règlement 190-2017 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.267

7. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2019

ATTENDU QU'une partie de la redevance au montant 15 000\$ pour les matières recyclables permettra de maintenir le taux de la taxe sur les matières résiduelles à 148\$ comparativement à 165\$.

IL EST PROPOSÉ la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de fixer le tarif de la taxe d'ordure à 148\$ par unité de logement pour l'année 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.12.268

8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

IL EST PROPOSÉ le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'approuver les prévisions budgétaires 2019

Revenus

Taxes générales	1 949 531\$	
Tenant lieu de taxes	38 131\$	
Transferts	107 831\$	
Services rendus	25 610\$	
Imposition de droits	106 545\$	
Amendes et pénalités	8 950\$	
Intérêts	6 700\$	
Autres revenus	49 320\$	
Totaux revenus		2 292 618\$

Charges

Administration	579 471\$	
Sécurité publique	407 229\$	
Transport	852 138\$	
Hygiène du milieu	263 965\$	
Urbanisme	111 769\$	
Loisirs et culture	158 051\$	
Frais de financement	25 428\$	
Total des charges		2 398 051\$

Excédent (déficit) de fonctionnement avant
Conciliation à de fins fiscales (105 433)\$

Conciliation à des fins fiscales

Immobilisations		
Amortissement	291 358\$	

Financement

Remboursement de la dette à long terme	97 922\$	
Affectations		
Activités d'investissement	88 003\$	
Excédent (déficit) de fonctionnement Non affecté		-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		\$
		0-\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 52

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.